



## **COUNCIL OF EUROPE LANDSCAPE AWARD EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION**

### ***FOURTEENTH COUNCIL OF EUROPE MEETING OF THE WORKSHOPS FOR THE IMPLEMENTATION OF THE EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION***

### ***Council of Europe Landscape Award Forum of National Selections 3<sup>rd</sup> Session 2012-2013***

**Wroclaw, Poland, 11-12 June 2014**

---

#### **Session de clôture**

*Mme Maguelonne DEJEANT-PONS, Secrétaire exécutive du Comité de la culture, du patrimoine et du paysage et de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe*

Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais remercier à nouveau bien vivement les autorités de Pologne de leur formidable hospitalité.

1. Tous ces remerciements vont à la Présidence de la République de Pologne, au Ministère de l'Environnement et à la Direction générale de la Protection de l'environnement de la Pologne, qui a bien voulu accueillir cette 14<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage sur : « *Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 3<sup>e</sup> Session 2013-2013* ».

Un très grand merci à M. Olgierd Dziekonski, Secrétaire d'Etat de la Chancellerie de la Présidence de la République de Pologne, à M. Janusz Ostapiuk, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de

l'environnement, à M. Włodzimierz Chlebosz, Représentant du Bureau du Maréchal de la Voïvodie Dolnoslaskie, à M. Piotr Otawski, Directeur général adjoint de la protection de l'environnement, à M. Marek Kajs, Directeur adjoint de la Direction générale de la protection de l'environnement, à Mlle Małgorzata Opechowska, Expert et Haut fonctionnaire au Secrétariat national de la Convention européenne du paysage de la Direction générale pour la protection de l'environnement.

Merci aux représentantes du Ministère de la Culture, membres du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe de leur participation : Mme Hanna Jedras, Expert en Chef du Département des relations internationales du Ministère de la culture et du patrimoine national de Pologne et à Mme Małgorzata Fokt Willmann, Experte au Département des Monuments du Ministère de la culture et du patrimoine national, Représentante de la Pologne auprès du Comité de la culture, du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe, ainsi qu'à M. Maciej Borsa, Directeur de l'Institut pour le développement territorial de Wrocław.

Merci à M. Bruno Favel, Président du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe, à Mme Liv Kristine Mortensen, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Haut Conseiller, Ministère du gouvernement local et de la modernisation, Norvège et à Mme Sanja Ljeskovic Mitrovic, Vice-Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Directrice générale de la Direction de l'aménagement du territoire du Ministère du développement durable et du tourisme du Monténégro, de leur participation et de leurs interventions.

Merci aux membres du Jury de la 3<sup>e</sup> session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe : M. Jean-François Seguin, Président du Jury et Ancien Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Mme Mireille Deconinck, Représentante du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe, Mme Anne-Marie Chavanon, Présidente du Comité de la démocratie, de la cohésion sociale et des défis globaux de la Conférence des OINGs du Conseil de l'Europe, Mme Jasminka Cvejić, Professeur à l'Université de Belgrade, Faculté de Foresterie, Membre du Jury de la 3<sup>e</sup> Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, à Mme Ingrid Sarlöv-Herlin, Membre du Jury de la 3<sup>e</sup> Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, Professeur, Département d'architecture du paysage, de planification et de gestion, en Suède. Merci à Mlle Charlotte Kok, Experte en patrimoine culturel qui a apporté une contribution très appréciée au Secrétariat de la 3<sup>e</sup> Session du Prix du paysage.

Nous sommes également particulièrement heureux de la participation et contribution de M. Enrico Buergi, invité d'honneur, Président des deux premières sessions du Jury du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et Ancien Président de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

Merci aux présidents des sessions, représentants des ministères, représentants des projets et participants.

2. Toutes nos félicitations à présent, vont au lauréat et mentions spéciales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe : l'Association de Basse-Silésie de parcs paysagers, Pologne pour la réalisation « Préserver la valeur écologique dans le paysage de la vallée fluviale de Szprotawa ». Bravo à M. Piotr Śnigucki, Directeur de l'Association des parcs paysagers de Basse-Silésie, à M. Pawel Sendecki, Spécialiste dans le cadre cette Association, ainsi qu'à l'ensemble de leurs collaborateurs pour ce succès.

Toutes nos félicitations vont aux lauréats des mentions spéciales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe : à LIBERA, Associations, noms et chiffres contre les mafias en Italie, pour la réalisation « La renaissance de la région du Haut-Belice-Corleonese par la récupération de terres confisquées aux organisations mafieuses » ; au district de la municipalité d'Utena en Lituanie, pour la réalisation « *U-parks, U-turns we love*, district de la municipalité d'Utena » ; et à l'ONG Podunav, Backi Monostor en Serbie, pour la réalisation « La Porte de Gornje Podunavlje ».

Toutes nos félicitations vont également aux autres belles réalisations, lauréates nationales et reconnues par le Conseil de l'Europe comme sources d'inspiration exemplaires du Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Ces dix-huit réalisations présentées pour le Prix du paysage du Conseil de l'Europe représentent effectivement des pratiques excellentes, résultent de démarches responsables et innovantes et sont des preuves de l'intelligence humaine.

Le 12 décembre 2013, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé, conformément à la Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe et sur proposition du Jury et du Comité directeur du Conseil de l'Europe responsable de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage – Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) :

– d'attribuer le Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 3<sup>e</sup> Session du Prix 2012-2013 à la réalisation :

**Préserver la valeur écologique dans le paysage de la vallée fluviale de Szprotawa, Association de Basse-Silésie de parcs paysagers, Pologne**

*« Le projet de préservation de la valeur écologique du paysage de la vallée de la rivière Szprotawa est le lauréat de la 3<sup>e</sup> Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2012-2013 en ce qu'il répond aux quatre critères du règlement du Prix du paysage. L'approche intégrée dépasse la seule dimension de la biodiversité et associe nature, culture et populations. Cette réalisation peut en ce sens inspirer d'autres projets. Elle montre un bon niveau de participation des acteurs concernés au processus décisionnel comme à la gestion du territoire. Les agriculteurs et les apiculteurs sont parties prenantes ; ce projet a permis aussi de rapprocher des intérêts économiques qui paraissaient concurrents. La dimension esthétique est présente et permet une bonne sensibilisation des différentes générations. L'environnement est aussi pris en considération : le projet concerne la réhabilitation d'une ancienne base militaire soviétique ainsi qu'une plus grande utilisation de la biomasse comme source d'énergie.*

*L'implication des Roms dans le processus décisionnel comme, demain, dans la gestion des terrains restaurés est particulièrement favorable. En prenant en charge la question des populations minoritaires et de leur implication dans la gestion d'un territoire, ce projet représente une avancée du « vivre ensemble » au niveau européen qu'il convient de saluer. »*

– d'attribuer des mentions spéciales identiques du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 3<sup>e</sup> Session du Prix 2012-2013 aux trois réalisations suivantes :

**La renaissance de la région du Haut-Belice-Corleonese par la récupération de terres confisquées aux organisations mafieuses, LIBERA, Associations, noms et chiffres contre les mafias, Italie**

*Mention spéciale pour le « Renforcement de la démocratie »*

*« Le projet de renaissance de la région du Haut-Belice-Corleonese concerne la récupération des terres confisquées aux organisations mafieuses, qui se les étaient illégalement appropriées. Ce projet de grand intérêt conjugue les principes du Conseil de l'Europe : droits humains, Etat de droit et démocratie. Le paysage y est à la fois support et résultante. Projet politique autant qu'économique, il produit un paysage qui met en valeur l'identité et la culture locales. Il restaure la dimension culturelle du paysage et la qualité de l'environnement naturel. La production biologique et la transformation locale des produits agricoles, le développement d'énergies renouvelables et la restauration du patrimoine sont autant d'opportunités d'accès à l'emploi pour des populations fragiles. La remarquable mobilisation de volontaires est un point fort du projet. »*

**U-parks, U-turns we love, district de la municipalité d’Utena, Lituanie**

*Mention spéciale pour « L’attention portée au paysage urbain en tant que bien commun »*

*« ‘U-parks, U-turns we love’, projet de reconquête de parcs publics urbains mis en réseau, a retenu l’attention du comité car il contrebalance la vague de privatisation des espaces qui a suivi la fin de la période soviétique. Ici, l’espace public redevient important et chacun peut en jouir au quotidien. Ce système de parcs urbains est un bel exercice de planification du paysage appliqué au bien-être individuel et collectif. Le paysage est considéré en tant que bien commun, ce qui permet de développer une pratique de participation. Cette réalisation montre une dimension de développement durable incontestable. L’implication de l’association des architectes-paysagistes et l’utilisation des parcs comme « espaces école » pour les futurs professionnels est particulièrement intéressant. »*

**La Porte de Gornje Podunavlje, ONG Podunav, Backi Monostor, Serbie**

*Mention spéciale pour La contribution aux idéaux européens »*

*« La situation du projet « La porte de Gornje Podunavlje », sur les rives du Danube et dans une région ancienne, le Backi Monostor, a permis de développer des objectifs transfrontaliers et multi-ethniques particulièrement intéressants. L’attention portée aux héritages culturels serbe, croate, hongrois, rom, šokci dans la perspective d’une identité européenne commune a été particulièrement appréciée. Ce projet exprime l’engagement des populations pour un meilleur bien-être économique et social dans le même temps que pour la préservation des spécificités du paysage. Prenant appui sur une réserve de biosphère de l’UNESCO, cette candidature développe une approche intégrée bien adaptée. Le développement d’un écotourisme transfrontalier, en lien avec le retour à une production agricole liée à une alimentation traditionnelle, permet de limiter l’exode rural des jeunes. »*

– de reconnaître la grande valeur des réalisations suivantes, présentées pour la 3<sup>e</sup> Session 2012-2013 du Prix du paysage du Conseil de l’Europe de la Convention européenne du paysage et de les faire connaître au grand public comme source d’inspiration :

**Parc national de Hoge Kempen, Regionaal Landschap Kempen en Maasland asbl, Belgique**

*« Le Parc national de Hoge Kempen développe une approche intégrée qui permet une meilleure cohérence, une défragmentation et la redynamisation d’un territoire abandonné par l’industrie minière. Le parc, adossé à un site de cités-jardins, reste fidèle aux principes de ces cités, encourageant la collaboration et la stimulation des acteurs concernés. Ce projet vise à augmenter l’intérêt des populations pour la protection et la valorisation de ce paysage. »*

**L’éducation environnementale dans la ville de Strakonice année après année ou «le pèlerinage à travers le paysage contemplatif », municipalité de Strakonice, République tchèque**

*« Le projet d’éducation environnementale dans la ville de Strakonice, projet pilote au niveau national, est un processus continu inscrit dans une démarche pérenne, qui tient compte de la gestion passée. Il associe toutes les générations par une série de ‘ cycles thématiques ’ se référant aux valeurs immatérielles des lieux (histoire et légendes, poésie, peinture, arts populaires, etc.) pour mieux qualifier le paysage et lui « donner une âme ». Le comité a été intéressé par la prise de conscience de l’appartenance à des paysages européens. La participation active des populations dans la restauration et l’entretien du « petit » patrimoine a été appréciée. »*

**Les projets de paysage de la vallée d’Hyppä, ville de Kauhajoki, Association du village**

**d'Hyypä, Centre de foresterie finlandaise/Services publics, Unité Ostrobotnie du Sud et centrale, Finlande**

*« Les projets de paysage de la vallée Hyypä impliquent une grande diversité d'acteurs. Les populations sont considérées au même niveau que les autorités publiques et sont impliquées dans la définition des objectifs, dans la mise en œuvre des actions et dans le suivi des résultats obtenus. La forte implication dans les actions des volontaires comme dans celles du Service national des forêts est un point fort de cette candidature. Les réalisations ont contribué à la mise en valeur de paysages et à la promotion des valeurs sociales et esthétiques des communautés concernées. »*

**Parc du Grand Pré, Ville de Langueux, France**

*« Le Parc du Grand Pré occupe 12 hectares entre ville et nature. Il montre comme résultat un lieu de convivialité qui redonne une cohérence à un territoire morcelé. Il ouvre des connexions avec les villages et les espaces avoisinants. Ce parc autorise des utilisations récréatives multiples et permet de développer une pédagogie au service de la promotion du développement durable. Le projet se veut l'expression d'une nouvelle qualité urbaine et a changé l'image de 'cité dortoir' de Langueux. Il vise à produire des espaces de rencontre propices aux échanges et à la mixité sociale. »*

**Réhabilitation d'un paysage complexe et programme de développement dans les montagnes Gerecse et la vallée de la rivière Által, Association pour la restauration et le développement de la vallée de la rivière Által (Tata), Hongrie**

*« Le projet à long terme de réhabilitation d'un paysage complexe et le programme de développement dans les montagnes Gerecse et la vallée de la rivière Által, menés par une organisation non gouvernementale, allient protection de l'environnement et tourisme responsable. Une approche globale a permis de réhabiliter un ancien site minier et de restaurer des écosystèmes dégradés. La mobilisation de nombreux partenaires, publics et privés, a eu pour résultat un extraordinaire paysage quotidien, propice au développement de l'écotourisme. Il s'agit d'un aménagement du paysage au sens de la Convention européenne du paysage. A la fois environnemental et social, ce projet a permis aux populations de retrouver des pratiques anciennes. Le haut niveau de participation et la qualité de la gouvernance ont été appréciés. »*

**Plan de conservation de l'île de Bere, Conseil du patrimoine et Groupe du projet de l'île de Bere, Irlande**

*« Ce solide Plan de conservation de l'île de Bere représente une approche exemplaire et remplit tous les critères du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, notamment en matière de participation du public et de sensibilisation. Il mobilise des acteurs divers (populations locales, universités dans le cadre du programme Erasmus, armée, etc.). Le projet conjugue nature et économie, et apporte des solutions en matière de gestion des déchets. Il présente une gestion intégrée réalisée avec les moyens disponibles, et est attaché à tous les secteurs de la vie insulaire. Il a pour résultat la stabilisation de la population sur l'île. La dépopulation des zones rurales est un problème à l'échelle européenne. Cette réalisation est d'une bonne dimension et un exemple utile. »*

**Parc forestier Dzintari, Conseil municipal de Jurmala, Lettonie**

*« Le Parc forestier Dzintari a pour ambition de conserver une enclave naturelle de 13 hectares en centre-ville. Cet aménagement du paysage urbain dédié à la récréation et aux loisirs a su adapter la capacité d'accueil du site à la fréquentation des skateboards et des piétons. Le comité a apprécié le développement de processus démocratiques pour répondre aux aspirations des populations en matière de qualité du cadre de vie. »*

**Planification de la politique de conservation et de développement durable de vingt paysages nationaux aux Pays-Bas, ONG Stichting Nationale Landschappen, Pays-Bas**

« La planification de la politique de conservation et de développement durable de vingt paysages nationaux aux Pays-Bas porte sur une étendue significative de paysages exceptionnels considérés comme représentatifs des Pays-Bas. L'identification de tels paysages entre bien dans le champ de la Convention européenne du paysage. »

**Le Laboratoire du paysage de Furnas (Furnas LandLab), Direction régionale de l'environnement des Açores, Portugal**

« Le Laboratoire du paysage de Furnas représente un exemple de bonne pratique qui sera utile à d'autres pays. La reconquête de la qualité des eaux, le retour à une agriculture plus respectueuse du substrat naturel et l'éradication d'espèces invasives sont les points forts du projet. Une impression de grande énergie se dégage du dossier très détaillé, qui correspond bien aux termes de la Convention européenne du paysage. Les actions entreprises paraissent titanesques et nécessitent beaucoup de moyens, assurés par de nombreux volontaires et, pour partie, des fonds structurels européens. »

**Développement agricole et protection de l'environnement en Transylvanie, Fondation ADEPT, ONG, Roumanie**

« Le projet de développement agricole et de protection de l'environnement en Transylvanie est intéressant car il conjugue économie et écologie. Il vise à pérenniser un système agricole favorable à la biodiversité. L'approche utilisée présente un niveau d'intégration qui mériterait d'être approfondi. La fondation ADEPT a impliqué plusieurs acteurs et mobilisé des partenaires publics et privés, nationaux et européens. A terme, ce projet devrait pouvoir intégrer des objectifs de qualité paysagère. »

**Sauvetage, renaissance et exploitation du chemin de fer forestier dans le paysage de Cierny Balog, ONG Ciernohronska Zeleznica, République slovaque**

« Le projet de sauvetage, renaissance et exploitation du chemin de fer forestier dans le paysage de Cierny Balog concerne la mise en valeur d'un patrimoine technique : le chemin de fer forestier de Cierny Balog. La mobilisation de 1500 volontaires a été appréciée. Le magnifique paysage des Carpates en constitue le cadre. »

**Restauration du paysage et de la gestion des eaux de la réserve naturelle de Škocjanski Zatok, DOPPS, BirdLife Slovénie, Slovénie**

« Le projet de restauration du paysage et de la gestion des eaux de la réserve naturelle de Škocjanski Zatok concerne une zone humide littorale. Grâce à lui, l'étalement urbain et industriel a pu être arrêté avec succès, ce qui est très important sur ce littoral peu étendu. Porté par la Société pour l'observation et l'étude des oiseaux en Slovénie, ce projet bénéficie d'importants soutiens nationaux et de l'Union européenne (LIFE), sans lesquels la pression urbaine et industrielle ne pourrait pas être contenue. Le dossier de présentation montre clairement la participation du public au processus de planification et un bon niveau de sensibilisation du public. La planification intègre la protection de la nature et l'attention accordée au paysage. »

**Revitalisation durable du paysage protégé de la Geria, Consortium pour la défense et la promotion de l'espace de la Geria, Espagne**

« Le projet de revitalisation durable du Paysage protégé de la Geria a pour théâtre un paysage exceptionnel qui ne connaît que peu d'équivalents en Europe. Ce paysage ne peut se maintenir qu'au prix d'un travail humain obstiné et réalisé sans mécanisation. La revitalisation de ce site, qui a le statut de réserve de biosphère de l'UNESCO, résulte d'une approche rigoureuse alliant environnement, esthétique et économie. La production viticole est non seulement viable, mais aussi créatrice d'emplois. Le choix d'un agrotourisme durable contribue à la revitalisation du paysage. La

*participation des populations est forte à tous les niveaux décisionnels et la sensibilisation porte sur tous les aspects du paysage et de l'environnement. »*

### **Projet de paysage du bassin-versant des Pennines du Sud, Perspectives Pennines, Royaume-Uni**

*« Situé à la périphérie de grandes agglomérations, le projet de paysage du bassin-versant des Pennines du Sud remplit tout à fait les critères du prix du paysage et répond aux dispositions de la Convention européenne du paysage. Cet espace est mis à la disposition de populations urbaines diverses et nombreuses. Ce projet complexe est représentatif de la longue et solide tradition de travail intégré sur le paysage au Royaume-Uni. Il représente un cas d'école de la sensibilisation du public. La planification paysagère est un processus qui nécessite des efforts et des investissements permanents. Les progrès réalisés doivent sans cesse être consolidés et poursuivis. Aussi, le Comité encourage-t-il les nombreux acteurs de ce projet à le développer. »*

3. Ces réalisations montrent que le champ d'application de la Convention européenne du paysage est vaste : elle s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, urbains et périurbains, qu'ils soient terrestres, aquatiques ou maritimes. La Convention ne concerne pas uniquement les paysages remarquables, mais aussi les paysages ordinaires du quotidien et les espaces dégradés. Le paysage doit bien être reconnu indépendamment de sa valeur exceptionnelle car toutes ses formes conditionnent la qualité du cadre de vie des citoyens et méritent d'être prises en compte dans les politiques paysagères. De nombreuses zones rurales et périurbaines, notamment, connaissent des transformations profondes et doivent faire l'objet d'une plus grande attention de la part des autorités comme du public. Il est possible de considérer que le terme paysage prolonge celui d'environnement : il s'agit protéger le milieu des pollutions et nuisances et de veiller au maintien de la biodiversité mais également de tenir compte des valeurs culturelles que le territoire renferme ainsi que de la perception que l'être humain porte sur lui.

4. Traité international signé et ratifié par des Etats, la Convention européenne du paysage est mise en œuvre par les Etats Parties membres du Conseil de l'Europe. Organisées par les ministères responsables des Etat Partie à la Convention, les sélections nationales d'adressent à des collectivités locales et régionales, à leurs groupements ou à des organisations non gouvernementales. La gestion du Prix favorise ainsi une rencontre des administrations nationales avec les administrations régionales et locales ainsi qu'une rencontre entre ces mêmes administrations et les organisations non gouvernementales. Chaque niveau d'action et d'intervention est en effet déterminant, l'approche qualifiée de *top down* devant converger avec celle qualifiée de *bottom up* pour créer une synergie de manière de penser et d'agir. Ces différents niveaux d'intervention se rejoignent pour former de nouvelles formes de « gouvernance paysagère démocratique » faisant preuve d'un sens prononcé de responsabilité.

Ce Forum a ainsi réuni des représentants des ministères de nombreux Etats : Direction de l'aménagement régional du Service public de Wallonie de la Belgique ; Département de la protection du paysage, Ministère de l'environnement de la République tchèque ; Département de l'environnement naturel du Ministère de l'environnement, de la Finlande ; Bureau des paysages et de la publicité du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie de la France ; Ministère du développement rural de la Hongrie ; Service d'architecture et d'art contemporain et Service de la gestion et de la qualité du paysage du Ministère des biens, des activités culturelles et du tourisme de l'Italie ; Département de l'aménagement du territoire du Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional de la Lettonie ; Service des zones protégées et du paysage du Ministère de l'environnement de la Lituanie ; Direction générale de l'aménagement du territoire, du Ministère du développement durable et du tourisme du Monténégro ; Ministère du gouvernement local et de la modernisation de la Norvège ; Ministère de l'environnement et Secrétariat national de la Convention européenne du paysage, Département pour la protection de la nature, Direction générale pour la protection de l'environnement et Ministère de la culture de la Pologne ; Direction générale du développement du territoire, Ministère de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Portugal, Ministère des affaires minières, de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Serbie,

Agence slovaque de l'environnement de la République slovaque ; Ministère de l'agriculture et de l'environnement de la Slovénie ; Institut du patrimoine culturel du Ministère de l'éducation, de la culture et du sport de l'Espagne.

Il a dans le même temps réuni des représentants de régions, de villes et d'organisations non gouvernementales, auteurs des réalisations. Parmi les régions il convient de citer : la Direction régionale de l'environnement des Açores au Portugal et l'Unité Ostrobotnie du Sud et centrale en Finlande. Parmi les villes, il y a lieu de mentionner : la municipalité de Strakonice en République tchèque, la ville de Kauhajoki en Finlande, la ville de Langueux en France, le district de la municipalité d'Utena en Lituanie. Parmi les organisations non gouvernementales, sont intervenues : l'Association du village d'Hyypä en Finlande, l'Association pour la restauration et le développement de la vallée de la rivière Által (Tata) en Hongrie, le Conseil du patrimoine et Groupe du projet de l'île de Bere en Irlande, Stichting Nationale Landschappen aux Pays-Bas, la Fondation pour le développement agricole et protection de l'environnement en Transylvanie (ADEPT) en Roumanie, Ciernohronska Zeleznica en République slovaque, BirdLife Slovénie en Slovénie, le Consortium pour la défense et la promotion de l'espace de la Geria en Espagne, Perspectives Pennines au Royaume-Uni, Podunav Backi Monostor en Serbie, LIBERA Associations, noms et chiffres contre les mafias en Italie, et l'Association de Basse-Silésie de parcs paysagers en Pologne.

5. Certaines phrases, idées et concepts essentiels ont été énoncés lors de cette réunion : le paysage est un organisme vivant, qui n'est pas voué uniquement à la conservation (Pieter Veen) ; le paysage est un livre (Johan Van den Bosch), un palimpseste pouvons-nous dire, qu'il convient de savoir lire et décrypter pour savoir écrire ; il s'agit de rénover l'âme du paysage régional (Pavel Pavel) ; il convient d'écouter la musique ainsi que le silence (John Walsh) ; il convient de considérer un lieu non seulement parce qu'il est classé mais parce qu'il est spécial, il convient de favoriser santé et bien-être, des lieux de quiétude, le paysage influence les décideurs qui doivent mettre en place des administrations transfrontalières et traiter de la question des services rendus par les écosystèmes, il est important de définir des scénarios du futur, de promouvoir le sens de l'identité, le sentiment d'être lié à des lieux, de travailler avec les communautés et autres acteurs (Robin Gray) ; les habitants d'un lieu y sont venus simplement parce que celui-ci était beau (Johan Van den Bosch) ; il convient de relier les personnes à leur environnement (Marketta Nummijärvi), de promouvoir la qualité du cadre de vie pour tous, de valoriser le potentiel qu'offre un territoire (Piotr Snigucki) ; nous avons besoin non seulement de papier mais d'interventions sur le terrain (Miguel Gomes Caetano Ferreira) ; le paysage a créé de petites communautés de fermiers, ceux-ci ont préservé la nature et organisé leurs communautés en prenant soin du bien commun comme ressource économique, il convient d'apporter des solutions concrètes à des problèmes concrets (Benone Mehedin).

De nombreuses présentations ont démontré comment, grâce à des interventions la vie reprend, la vie renaît : *"we really bough life back"* (Pavel Pavel), le « cycle de la vie se remet en marche » (Laure Planchais). L'intitulé même de la superbe réalisation présentée par l'Italie « La renaissance de la région du Haut-Belice-Corleonese » est plein de signification.

Il convient ainsi de promouvoir des sociétés favorisant l'innovation, des interventions, des partenariats, il y a lieu d'enraciner le paysage dans l'esprit des populations et de promouvoir un processus durable, de promouvoir savoir et imagination (Maciej Borsa).

Rappelons une phrase prononcée par Einstein : « la logique nous emmène d'un point A à un point B, l'imagination nous emmène partout ». Or, l'ensemble des réalisations présentées dans le cadre du Prix du paysage ont comme commun dénominateur de faire preuve tout à la fois de logique et d'imagination !

Robin Gray a dit *"It seems that there is a common language in this room"*. Cela est vrai et il serait possible d'espérer que ce langage commun s'étende en dehors de cette salle. Il a poursuivi par cette phrase formidable : *"...it is not the end of the story but the start of a process"*.



6. Afin d'amorcer ce processus, nous sommes heureux de vous informer que le Conseil de l'Europe a mis en place « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe » afin de rassembler l'ensemble des réalisations présentées au titre du Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Visible sur le site internet de la Convention européenne du paysage<sup>1</sup>, celle-ci constitue et constituera une source extraordinaire d'information permettant de connaître de bonnes pratiques, le règlement du Prix soulignant que les projets concernés doivent « avoir une valeur exemplaire de bonne pratique, dont d'autres acteurs pourraient s'inspirer ».

Le terme alliance exprime le souhait de s'unir dans la poursuite d'un objectif commun, de partager les expériences en vue de parvenir à une préservation et valorisation appropriée des paysages. Les expériences significatives réalisées au sein des Etats membres à l'occasion du Prix du paysage, font preuve d'une démarche visionnaire, d'intelligence et de sagesse. Elles représentent une réelle volonté d'agir et d'intervenir de manière positive, la résolution des aspects financiers résultant très souvent d'un engagement premier. Elles permettent de prendre soin du paysage comme espace de vie et démontrent qu'il est possible de promouvoir la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie en améliorant les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations.

\* \* \*

---

<sup>1</sup> Alliance du prix du paysage du Conseil de l'Europe

[http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/landscape/alliance/default\\_FR.asp?](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/landscape/alliance/default_FR.asp?)

[http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/Alliance/default\\_en.asp](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/Alliance/default_en.asp)

Convention européenne du paysage

<http://www.coe.int/Conventioneuropennedupaysage>

<http://www.coe.int/EuropeanLandscapeConvention>